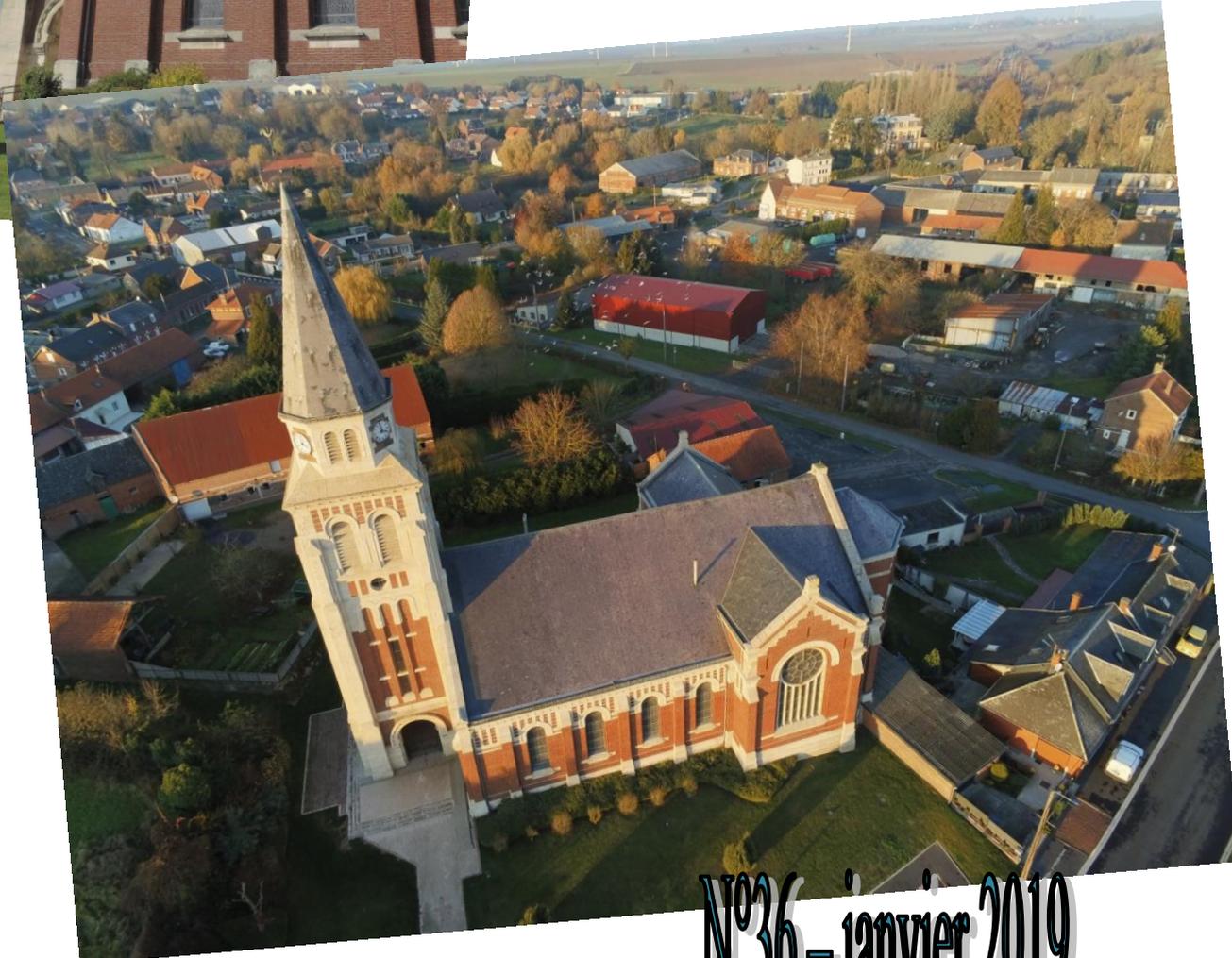
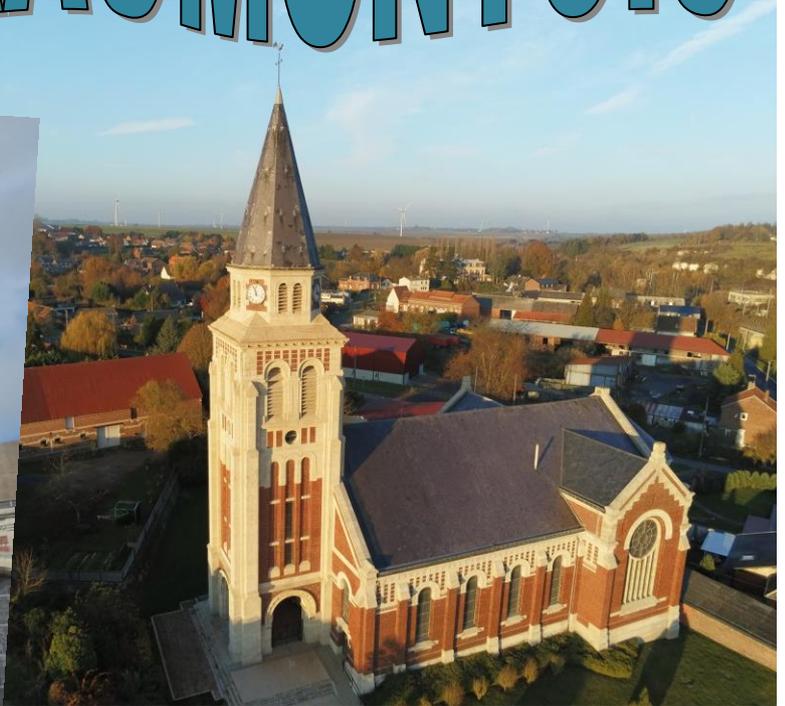


MIRAUMONT

LE MIRAUMONTOIS



N°36 - janvier 2019

SOMMAIRE

◆ Page de couverture -	
◆ Le mot du Maire -----	3
◆ Infos Municipales -----	4
➤ Travaux de voirie	
➤ Plan Local d'urbanisme valant PLH	
➤ Création du commerce d'alimentation	
➤ Les éoliennes à Miraumont	
➤ Horaires	
➤ Les tarifs communaux	
➤ Droits et devoirs de chacun devant chez soi	
➤ Qualité de l'eau	
◆ La Vie Communale -----	13
➤ État civil 2018	
➤ ALSH juillet 2018	
➤ Décès de notre centenaire	
➤ Commémorations du 11 novembre 2018	
➤ Cérémonie du 5 décembre 2018	
➤ Noël des enfants	
➤ Colis des aînés	
➤ Les pompiers miraumontois	
➤ Les écoles	
➤ Permanence juridique	
◆ La Vie Associative -----	20
➤ APESA	
➤ CECA	
➤ Les aînés	
➤ CCSL	
◆ Informations Diverses -----	22
➤ Assistantes maternelles	
➤ Les tarifs cantine/garderie	
➤ Assistante sociale	
➤ Aides à domicile	
➤ Pôle Emploi	
➤ Trésorerie d'Albert	
➤ Communauté des Communes du Pays du Coquelicot	
➤ Déchetterie d'Albert et Containers	
➤ Mini-déchèterie	
➤ Aire de dépôts des déchets verts	
➤ Don du sang	
➤ Aide aux jeunes	
➤ Aide Régionale au permis de conduire – Région Hauts-de-France	
➤ UFC Que Choisir	
➤ Les numéros utiles	
➤ Messes et célébrations	
◆ Culturel -----	27
➤ Théâtre à Miraumont	
➤ Animations à la bibliothèque	
➤ Cercle Historique des Hauts de l'Ancre	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,



L'année 2018 a vu apparaître un mouvement inédit qui a semé le trouble au sens propre comme au sens figuré. Notre commune a très peu ressenti cette agitation, ce qui ne veut pas dire pour autant que le malaise national n'existe pas au niveau local. Nous en avons bien conscience et faisons de notre mieux, avec nos moyens, pour répondre au désarroi des personnes fragilisées par des épreuves familiales ou autres.

Depuis 10 ans nous avons tenté d'apporter, toujours avec les moyens qui sont les nôtres, un peu de réconfort à notre population. Il y a 10 ans le CCAS aidait 5 à 6 personnes, ce nombre a triplé en 2018. Il y a 10 ans, la fête nationale du 14 juillet à Miraumont se bornait à un dépôt de gerbe au monument aux Morts et une remise de dictionnaires.

Nous avons modifié cette pratique en invitant la population à un repas champêtre gratuit sur la place du village. Quelques très mauvaises langues racontent que c'est fait pour « les cas sociaux ». Oseraient-elles encore le dire dans le contexte actuel ?

Depuis 10 ans, le Père Noël apporte des jouets aux petits Miraumontois au moment des fêtes de fin d'année. Ils ont même eu droit cette année à un spectacle de marionnettes ponctué d'un goûter gourmand.

Depuis 10 ans, le colis offert à Noël aux aînés s'est alourdi et étoffé, ce sont 113 personnes qui en ont profité en décembre 2018.

Naturellement toutes ces améliorations ont un coût. Les parcs éoliens et les ressources qu'ils génèrent contribuent à améliorer le sort des plus démunis.

Ces ressources sont aussi utilisées autrement, car il faut qu'il y en ait pour tout le monde.

Les revenus que procurent nos « moulins à vent » doivent être partagés. Voirie, école, maison médicale, commerce d'alimentation de proximité, et tout récemment église, voilà comment nous utilisons ces produits supplémentaires.

En page de couverture du Miraumontois, nous avons voulu mettre en valeur notre église, édifice culturel mais aussi bâtiment communal que nous avons remis en état à l'extérieur pour lui redonner une certaine prestance. En arrivant dans un village, ce que l'on voit en premier, c'est son église. Il était donc normal de rendre à ce patrimoine communal un éclat particulier. Évidemment cette démarche n'a rien à voir avec la religion.

Nous respectons trop la liberté de penser de chacun, notre action se borne à tenter de n'oublier personne, la prospérité de notre commune doit profiter à tous et non à quelques-uns. Nous nous devons de pratiquer une équité objective, tout en sachant qu'un EURO n'a pas la même valeur dans toutes les poches. Il faudrait qu'on se le dise au niveau national.

BONNE ANNEE ET TRES BONNE SANTE A TOUTES ET À TOUS

Le Maire
René DELATTRE

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous poursuivons notre programme de réhabilitation et de mise en sécurité de la voirie communale mais aussi départementale dans la traversée de l'agglomération.

En 2017, nous avons remis en état la rue de la Fontaine et créé quelques parkings : rue de Grandcourt, rue Hérier et rue de la Fontaine face à l'église.

En 2018, nous avons mis en sécurité les abords de l'école en installant des ralentisseurs (qui bien sûr ne plaisent à tout le monde, surtout les gens toujours pressés), en créant un parking sur la place publique, destiné aux parents d'élèves, aux patients de la maison médicale et aux futurs clients du commerce d'alimentation de proximité qui devrait ouvrir en juin 2019 (si tout va bien).

Nous avons également créé des trottoirs rue de Puisieux pour protéger les piétons qui empruntent cette voie. Des plots ont été fixés en bordure de la chaussée pour empêcher les stationnements « sauvages ». Malgré cette précaution, nous avons encore droit aux camions et autres véhicules de Monsieur Philippe MOYEUX, personnage qui se croit tout permis y compris de gêner les piétons de circuler tranquillement, sur des endroits qui leur sont réservés.

264566,96 €, c'est la somme dépensée pour tous les travaux de voirie réalisés en 2018.

En 2019, nous allons poursuivre l'aménagement des voies communales en y incluant certaines parties de la voirie départementale qui ne seront pas à notre charge.

Compte tenu des événements que nous avons connus en mai 2018, nous devons revoir notre copie, car il faut insérer dans le projet initial des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de ruissellement.

Tout ceci a un coût, le Conseil municipal aura des choix à faire car nous n'aurons pas les moyens budgétaires suffisants pour assurer la totalité du programme en 2019, plus lourd encore que celui de 2018. Il faudra établir un étalement pluriannuel, en retenant en priorité les opérations destinées à protéger les habitations contre les risques d'inondations.

Nous ne devons pas non plus oublier la voirie rurale, en privilégiant les axes les plus empruntés sur le territoire, de manière à faciliter la circulation des engins agricoles.

Ce programme sera établi en concertation avec les membres de l'Association Foncière de Remembrement de Miraumont qui apportera sa contribution financière, identique à celles attribuées par le passé.

R. Delattre

PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT PLH

Le 10 décembre 2018, le Conseil communautaire du Pays du Coquelicot a adopté le Plan local d'urbanisme intercommunal valant PLH, par 63 voix pour, 10 abstentions, 14 voix contre, dont celle de Miraumont.

Le Conseil municipal, réuni le 17 décembre 2018, a pris connaissance des dispositions adoptées le 10 décembre et notamment des différents zonages : urbanisées et urbanisables, agricoles, naturelles, prenant en compte l'existence de certaines contraintes, comme le P.P.R.I. (plan de prévention des risques d'inondations).

L'Assemblée communale estime que les observations formulées auprès de la Commission d'enquête, par la Commune, par des propriétaires fonciers, n'ont pas été prises en compte. Elle constate que certaines décisions : fermeture du captage d'eau, interdiction de constructions nouvelles tant que le problème de l'eau n'est pas résolu, refus de placer en zone urbanisable des parcelles ayant

déjà obtenu des certificats d'urbanisme ou ayant déjà supporté des constructions, nuisent au développement de notre commune.

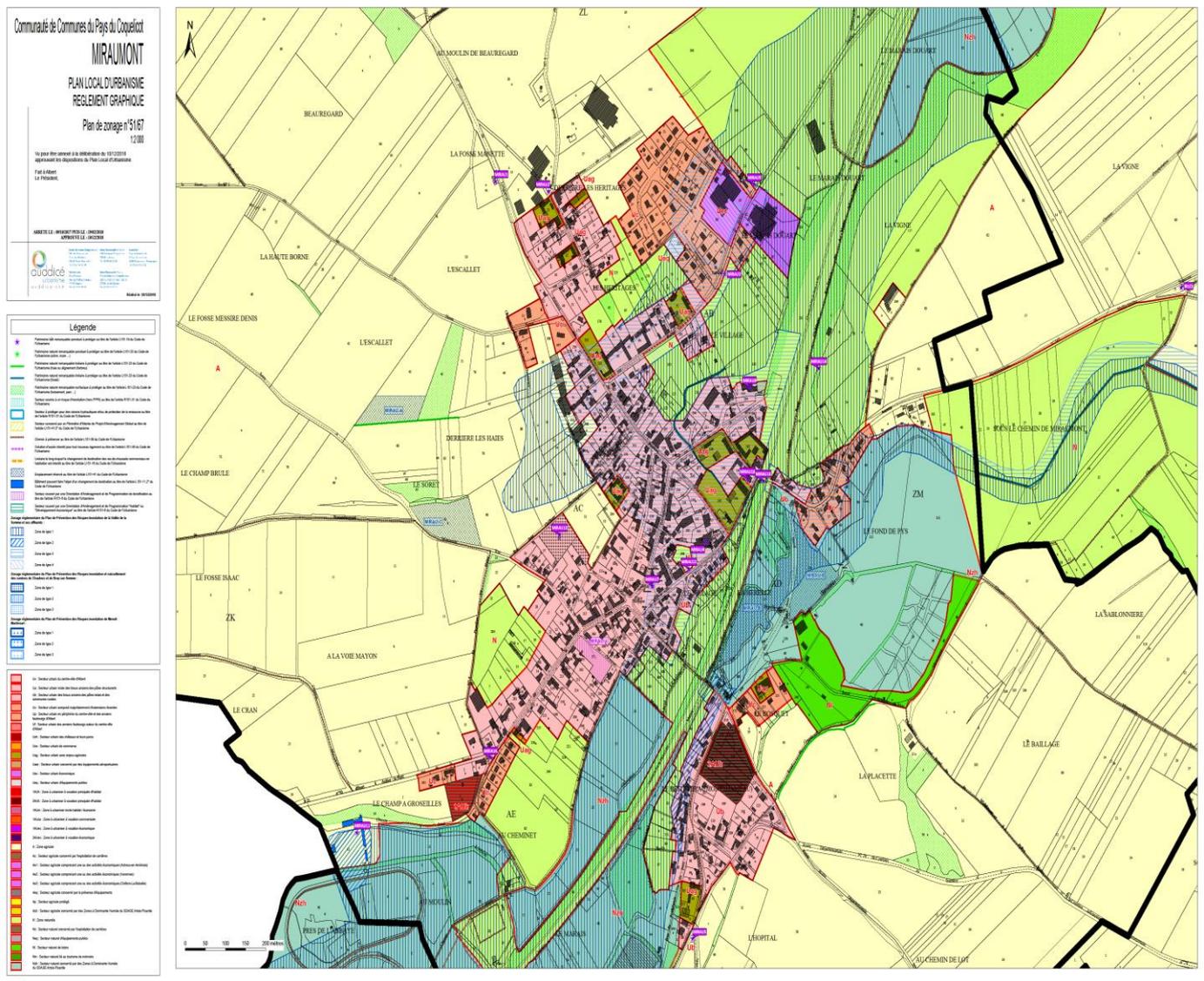
Dans le schéma de cohérence territoriale appelé SCOT, Miraumont est considéré comme un pôle relais car disposant des structures nécessaires aux services destinés à la population : école, cantine garderie, pharmacie, maison médicale, gare, corps de première intervention de sapeurs-pompiers. Notre effort porte actuellement sur la création d'un commerce d'alimentation de proximité, en construction et pour lequel nous avons obtenu de l'État, de l'Europe et de la Communauté de Communes (via le fonds de concours éolien), des aides non négligeables.

Il est difficile de comprendre que ces institutions, Etat, Europe, Communauté de Communes nous aident à créer les structures renforçant notre rôle de pôle relais et qu'en même temps elles nous empêchent de prospérer en limitant ou nous interdisant toute nouvelle construction à Miraumont. On ne peut pas aider à construire un projet et en même temps le détruire.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal refuse d'adopter cette délibération, et demande à Monsieur le Maire de déposer un recours auprès du Tribunal administratif d'Amiens. Les autres communes ayant elles aussi voté contre cette délibération seront consultées pour savoir si elles s'associent à la démarche de notre commune, afin de créer un Collectif qui aura un impact plus important, ce qui permettra également de partager les frais à supporter pour mener à bien cette action.

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à cette affaire.

R. Delattre



CREATION DU COMMERCE D'ALIMENTATION DE PROXIMITE

Vous avez tous pu constater que le commerce d'alimentation de proximité est en cours de construction. Nous pensons l'ouvrir et l'inaugurer vers le 15 juin 2019. Naturellement nous ne sommes pas à l'abri d'aléas climatique et autres qui pourraient retarder la date d'ouverture, mais une chose est sûre, ce sera pour.....cette année !

L'enseigne CARREFOUR, qui nous aide dans nos démarches, se charge de commander le matériel intérieur.

Il nous reste à faire le choix du gérant ou de la gérante qui assurera le fonctionnement de l'établissement. Tout devrait être bouclé pour fin mars 2019.

Côté financement, nous avons eu quelques surprises plus ou moins agréables. La subvention de l'Europe, allouée au titre du FEADER est plus importante que prévue, 145 000,00 € au lieu de 120 000,00 € initialement prévus, en revanche il faudra supporter une charge de 10 000,00 € supplémentaire pour le gros œuvre, car nous avons constaté avec l'architecte et le responsable de l'entreprise BERNARD que le coin du pignon de la maison situé côté commerce menaçait de s'effondrer, il a donc fallu le consolider.

Nous espérons que nous n'aurons pas d'autres déconvenues de ce genre à supporter.

Le succès ou l'échec de ce commerce dépendra de nous tous. En allant faire nos courses à Miramont nous assurerons la pérennité du magasin, en oubliant de le fréquenter, nous assurerons sa fermeture. Il faut être clair sur ce sujet. Les sommes investies, sans augmentation des impôts locaux, méritent que chacun d'entre nous y réfléchisse.

R. Delattre



LES EOLIENNES À MIRAUMONT

Enfin toutes les éoliennes sont montées et fonctionnent.

La société H2air a ajouté deux éoliennes au parc existant, soit au total 10 éoliennes développant ensemble une puissance de 23 MW.

La société BORALEX, qui s'est substituée à Ecotera, a monté la dernière éolienne le 13 décembre 2018. Ce parc compte 7 éoliennes et développe une puissance de 23,1 MW.

En effet, chaque éolienne d'H2air a une puissance de 2,3 MW, tandis qu'une éolienne de Boralex a une puissance de 3,3 MW.

Les deux parcs réunis ont une puissance de 46,1 MW.

Les deux sociétés versent des indemnités à la commune au titre du passage sur la voirie rurale ou communale. Pour l'année 2018, c'est la somme de 41 000,00 €, environ, qui a été perçue, car tout n'était pas achevé au 1^{er} janvier 2018, date de référence.

L'an prochain ces revenus augmenteront encore et atteindront plus de 50 000,00 €

Il faut aussi prendre en compte le fonds de concours éolien alloué par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (selon des modalités datant de décembre 2005), qui ira lui aussi en croissant, soit environ la somme de 110 000,00 € par an, révisée chaque année, À CONDITION QUE notre Com. de Com. joue le jeu, car un chantage se met en place du fait que le Conseil municipal, dans sa



réunion du 17 décembre 2018, a refusé à l'unanimité de transférer les excédents du budget 2017 du service d'eau.

Ce vote de l'Assemblée communale n'a rien d'illégal, ce sont les députés qui l'ont voulu. Nous n'avons donc fait qu'appliquer une mesure reconnue par la Loi. Certes les députés ont écrit qu'il s'agissait d'une décision facultative, mais rien ne s'opposait à ce que nous la prenions en compte.

Après tout depuis 2011, nous avons rénové entièrement notre château d'eau classé Grenelle. Les



factures d'eau payées par les miraumontois ont contribué au financement de ces travaux. L'Agence de l'Eau a, elle aussi, participé au financement des travaux de remise en état du réseau d'eau, à la suppression de tous les branchements plomb, à l'installation de compteurs de sectorisation pour faciliter la recherche de fuites. Pendant 7 ans nous avons fait ce qu'il fallait pour que notre service d'eau soit conforme aux exigences du Règlement départemental d'hygiène.

Et le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot nous dit : « CIRCULEZ, VOUS N'AVEZ PLUS LA COMPETENCE EAU, ON S'OCCUPE DE TOUT. »

Sur l'année 2018 qui vient de s'écouler les services de la Com. de Com. ont surtout montré l'impréparation dans cette prise de compétence. Les relevés des compteurs se sont déroulés dans un relatif

désordre qui était inévitable. Certains relevés d'eau sont arrivés en mairie, certains compteurs n'ont pas reçu la visite des agents délégués par Véolia. Surtout il faudra impérativement vérifier votre facture d'eau quand vous la recevrez, car il risque fort d'y avoir des erreurs.

Tout ceci pour dire que nous allons devoir être extrêmement vigilants quant au comportement de nos responsables de la Communauté de Communes, en commençant bien sûr par son Président, Monsieur Michel WATELAIN, qui, « DROIT DANS SES BOTTES », est prêt à nous jouer de vilains tours quant à l'octroi de fonds de concours éoliens dans les mois qui viennent. Nous ne sommes évidemment pas les seuls. Toutes les communes qui ont refusé de transférer leurs excédents des budgets du service d'eau ont droit au même chantage.

Bien sûr Monsieur Michel WATELAIN n'est pas le seul à être « DROIT DANS SES BOTTES », certains de ses collègues, exerçant la même profession que lui, ont des avis encore plus tranchés. Ce qui a été dit et écrit en décembre 2005 n'est plus, pour eux, d'actualité.

L'argent, d'où qu'il vienne, n'a pas d'odeur, et tous les moyens sont bons pour se l'approprier.

C'est donc sur une note pessimiste que je clos cet article, mais nous nous battons pour faire valoir notre droit de regard sur ce sujet. Fort heureusement nous ne serons pas seuls.

R. Delattre



HORAIRES

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:

Lundi : 14h00-17h00
 Mardi: 14h00-17h00
 Mercredi : 09h00-12h00
 Jeudi : 14h00-17h00
 Vendredi : 14h00-17h00

MAIRIE 09 67 22 85 52 :

www.miraumont.fr

Lundi : 17h30-19h00
 Mardi : 17h30-19h00
 Mercredi: 10h00-12h00
 Jeudi: 17h30-19h00
 Vendredi : 17h30-19h00

BIBLIOTHEQUE 03 22 74 04 03

www.bibliothequepaysducoquelicot.net

Mercredi : 09h00-12h00 14h00-18h00
 Jeudi : 14h00-17h30
 1 samedi sur 2 : 09h00-12h00

LES TARIFS COMMUNAUX 2019

la journée	Salle des fêtes <ul style="list-style-type: none"> ● pour <i>les Miraumontois</i> ● pour <i>les extérieurs</i> 	181.70€ 274.01€ 89.65 € par journée supplémentaire
la ½ journée	Forfait de 20€ supplémentaire pour la location du matériel dans la cuisine	89.65€
	Vaisselle	1 € le couvert
mensuel	logements de direction du groupe scolaire	2 rue Trévequenne : 717.93 € 4 rue Trévequenne : 717.93 €
mensuel	logement communal	1, rue Cotté Devin : 118,17 €
mensuel	logement communal	5 rue Cotté Devin : 442.97 €
mensuel	Logement communal	6 rue de l'Hôtel de Ville : 368.10€
journée	remorque communale	13.32 €
heure	Location de la remorque communale avec vacation d'un employé communal	13.32€ +11.27€/heure de vacation
mensuel	Compteurs d'énergie	10.24 €
	m ² de concession de cimetière trentenaire	15.37 €

DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN DEVANT CHEZ SOI

Régulièrement, les phrases : « Qu'est-ce que le village est sale !!! » ou encore « Du temps de ..., le village était plus propre », sont entendues, répétées à l'envi. Que répondre ? Que ce n'est pas vrai ? Trop facile. Alors, quoi ?

Tout d'abord, nos anciens n'avaient pas les mêmes exigences à propos de la propreté, observons d'anciennes photos (à noter que eux, n'hésitaient pas à vouloir être sur les photos). Des herbes folles, pas de trottoirs, ce n'était pas utile : les chevaux et les charrettes ne se déplaçaient pas à 70 km/h dans le village. Une poussette sur la route ne risquait pas grand'chose. Mais l'hygiénisme et ses dérives sont passés par là et aujourd'hui, il faudrait que tout soit net. Ça ne vous émeut pas une herbe qui réussit à pousser dans le macadam ? Un arbre qui pousse dans les tuiles d'une ruine ? N'est-ce pas la preuve que la nature est plus forte que nos technologies et résiste au temps ?



Depuis les années 2015, les produits phytosanitaires sont interdits dans les communes. Que reste-t-il ? De l'huile de coude ? Souhaitez-vous voir vos impôts augmenter pour pouvoir embaucher plus d'employés communaux ? Des balayeuses ? Des désherbeurs thermiques ? Mais qui les tient ? Des employés communaux ! On en revient à l'embauche.

31 jardinières volées en une nuit ! La boîte aux lettres de la mairie défoncée ! Des canettes, des mégots qui traînent, des bouteilles en verre, des déchets posés au pied des containers, etc. (vous pouvez sûrement compléter la liste),

les incivilités coûtent des millions d'euros à l'état (et l'état, c'est ...nous). En plus elles contribuent à la pollution visuelle. Miraumont n'y échappe pas mais quand c'est sale devant chez vous, que faites-vous ? Vous le mettez chez le voisin ? Vous ramassez ? Ah, vous pensez que c'est à la commune de le faire ? Nous avons environ 15 km de voies (une rue a 2 côtés), vous imaginez qu'un employé puisse le faire tous les jours pour que ce soit propre ?

Alors quelle solution (au singulier!) ?

Et si ...SI CHACUN BALAYAIT DEVANT SA PORTE !!!!

Je vous laisse cette citation de JF Kennedy lors de son premier discours en tant que président des USA : « Vous qui, comme moi, êtes Américains, ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays. Vous qui, comme moi, êtes citoyens du monde, ne vous demandez pas ce que les États-Unis peuvent faire pour le monde, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le monde ». C'était le 20 janvier 1961.



Pour bien vous persuader que ce n'est pas délire d'écolo de vouloir que chacun balaie devant sa porte, voici une question et sa réponse publiées au Journal officiel du sénat :

Textes de lois et jurisprudence

[Rép. min n°01781 au JO Sénat du 12/04/2018 Entretien de la voirie et des trottoirs publics](#)

Entretien de la voirie et des trottoirs publics 15e législature

Question écrite n° 01781 de M. Alain Joyandet (Haute-Saône - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 02/11/2017 - page 3399

[M. Alain Joyandet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur les difficultés rencontrées par de nombreuses communes pour assurer un entretien régulier et de qualité de la voirie publique ainsi que des trottoirs. En effet, sans parler des feuilles mortes durant l'automne, les collectivités territoriales ne peuvent plus utiliser depuis le 1er janvier](#)

dernier des produits phytosanitaires pour prévenir et éliminer toutes les mauvaises herbes situées sur le domaine public routier et ses accessoires (trottoirs). Cela donne donc lieu à des problèmes de propreté (visuelle essentiellement) et parfois de sécurité. Aussi, il souhaiterait connaître quelles mesures les élus locaux, et en particulier les maires, peuvent mettre en œuvre pour inciter tous les riverains à participer au nettoyage ou à l'entretien des trottoirs.

Transmise au Ministère de l'intérieur, Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO Sénat du 12/04/2018 - page 1784

L'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoiement (...) ». S'il n'existe pas d'obligation de principe pour les riverains de nettoiement du trottoir situé devant leur habitation, la jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation (Conseil d'État, 15 octobre 1980, Garnotel). En vertu de ses pouvoirs de police, il revient donc au maire d'apprécier, au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoiement des trottoirs par les riverains.

M. Bouchez



Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Amiens, le 4 octobre 2018

MONSIEUR LE MAIRE
MIRAUMONT
MAIRIE

80300 MIRAUMONT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

COM DE COM DU PAYS DU COQUELICOT

---	Type	Code	Nom	Prélevé le : vendredi 14 septembre 2018 à 10h10
Prélèvement		00101325		par : AURELIE ROCHE
Unité de gestion		0546	COM DE COM DU PAYS DU COQUELICOT	Type visite : D2
Installation	UDI	001094	MIRAUMONT UDI	
Point de surveillance	P	0000001961	CENTRE BOURG	
Localisation exacte			MME VAN MARCKE DE LUMMEN 19 RUE TREVE	
Commune			MIRAUMONT	

! Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE 0204

Type de l'analyse : 080D2

Code SISE de l'analyse : 00101439

Référence laboratoire : H_CS18.12391.3

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	<0,2 µg/L	0,50		
----------------------------	-----------	------	--	--

DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES

EPICHLOROHYDRINE	<0,10 µg/L	0,10		
ACRYLAMIDE	<0,10 µg/L	0,10		

FER ET MANGANESE

FER TOTAL	<5 µg/L			200,00
-----------	---------	--	--	--------

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATI	<0,010 µg/L	0,10		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	<0,010 µg/L	0,10		
FLUORANTHÈNE *	<0,010 µg/L			
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	<0,010 µg/L	0,10		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	<0,010 µg/L	0,10		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	<0,010 µg/L	0,10		
BENZO(A)PYRÈNE *	<0,010 µg/L	0,01		

BULLETIN D'ANALYSE A AFFICHER EN MAIRIE

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
CADMIUM	<0,5 µg/L		5,00		
PLOMB	3,8 µg/L		10,00		
ANTIMOINE	<0,5 µg/L		5,00		
NICKEL	4,1 µg/L		20,00		
CHROME TOTAL	1,8 µg/L		50,00		
CUIVRE	0,12 mg/L		2,00		1,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
NITRATES (EN NO3)	46,5 mg/L		50,00		
NITRITES (EN NO2)	<0,010 mg/L		0,50		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
TRICHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	2,3 µg/L		100,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	<1,0 µg/L		100,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	1,2 µg/L		100,00		
CHLOROFORME	<1,0 µg/L		100,00		
BROMOFORME	1,1 µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101325)

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Ces résultats ne sont cependant représentatifs que du seul lieu de prélèvement signalé ci-dessus. Ils ne peuvent être étendus à l'ensemble des consommateurs du même réseau de distribution. Par ailleurs, votre ressource en eau (captage) ne répond pas aux obligations de protection comme le demande l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique. Votre responsabilité peut ainsi être engagée pour des faits d'imprudence ou de négligence.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
L'Ingénieur du Génie Sanitaire



Jérôme Veyret

BULLETIN D'ANALYSE A AFFICHER EN MAIRIE

La vie communale

ETAT CIVIL 2018

NAISSANCES

-  DIAS LEMOINE Mathéo, le 06 février, 17 rue des Sources
-  DODRE Lucien, le 20 octobre, 18 rue de la Fontaine
-  DUEZ Malo, le 9 août, 4 rue de la Briqueterie
-  MATTIOLI Katelyn, le 25 août, 6 rue de Puisieux
-  FRANCOIS Manon, le 30 septembre, 2 rue de la Vigne



MARIAGES



VANENGELANDT Jean Christophe et BECQUIN Estelle, le 28 avril

DÉCÈS

-  Monsieur SIMONEAUX Jacques, le 03 janvier à Péronne
-  Monsieur DAVENNE Marceau, le 31 mars à Amiens
-  Monsieur DEPLANQUE Michel, le 30 mai à Albert
-  Monsieur DEBOVES Jacques, le 17 juillet à Miraumont
-  Madame POLART Christiane, le 14 août à Amiens
-  Madame TAILLY Laure, le 21 septembre à Miraumont
-  Monsieur JURALOWIEZ Stanislas, le 02 octobre à Amiens



BIENVENUE

-  Monsieur KOCHAT Kévin, 6 rue du Bordet
-  Madame BARDOUX Béatrice et Monsieur PYNEBROUCK Gérard, 8 rue du Moulin
-  Madame MOUTONNET Laura et Monsieur LAIGNEL Mickaël, 8 rue de la Cavée
-  Monsieur et Madame HOCQ Didier, 3 rue Poulain (La Hérelle)





Le centre aéré de Miraumont a accueilli 30 enfants, répartis en trois groupes : petits (4-6ans), moyens (7- 9ans) et grands (10-13). Le thème de cette année était le théâtre. Trois activités phares ont été proposées: histoires gestualisées chez les petits et pour les autres : création de saynètes et mise en scène. La culture n'est pas oubliée avec des visites liées au Centenaire : Thiepval, Beaumont-Hamel, le musée d'Albert mais aussi des lectures en plein air et cinéma. Le sport a eu la part belle : escrime

chez les grands, gymnastique et jeux collectifs. L'Écologie n'est jamais bien loin : intervention du chapiteau vert pour lutter contre le gaspillage, apprentissage d'une alimentation équilibrée. Trois grosses sorties : les hortillonnages d'Amiens, le zoo de Lille et le parc de Bellewarde.

M. Bouchez



DÉCÈS DE NOTRE CENTENAIRE



En 2018, Laure Cossin est décédée à l'âge de 107 ans. « Jusqu'à la fin, elle sera restée lucide, souligne sa fille Brigitte Jadin. Née en 1911, elle avait quelques souvenirs de la guerre 14-18, en particulier, de la mort de son père en 1916 à Rethel. Elle se souvenait très bien de l'évacuation de la famille à Toulouse et du retour à Miraumont fin 1940, où ensuite il a fallu vivre quelque temps dans des baraquements car on avait tout perdu. » Laure sera ouvrière agricole, puis famille d'accueil, elle adoptera même un des enfants placés.

Mais comment peut-on vivre jusque 107 ans ? Le bon air de Miraumont ? Sans doute mais pas que ! Laure a consacré sa vie aux autres, sans grand tapage, certes mais fidèlement. « Jusque 70 ans, elle faisait ses 8 km par jour pour mener et rechercher des enfants à l'école. Elle s'est occupée jusqu'au bout de ses fleurs. Elle plantait, semait, récoltait et mangeait les légumes de son jardin. Une vie simple mais saine. Début septembre, elle a fait une chute, elle a végété trois semaines et nous a quittés le 21 septembre, sans avoir jamais évoqué la mort. »



M. Bouchez



COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2018



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnent le cessez le feu sur la ligne de front. Dans toutes les villes, dans tous les villages, les cloches sonnent à la volée comme elles n'ont jamais sonné auparavant. Malheureusement celles de MIRAUMONT n'ont pas pu sonner car le village a été entièrement détruit au cours de la grande guerre et a été reconstruit pendant l'entre deux guerre.

La cérémonie du 11 novembre 2018, centenaire de la fin de la première guerre mondiale commémorant l'armistice de 1918, auquel nous associerons le 100ème anniversaire de l'Union Nationale des Combattants, est honorée dans notre commune par une nombreuse participation.

À 11 heures, les cloches de l'église ont sonné pendant 11 minutes, comme partout en France. La commune a distribué un bleuet à chaque participant avant la formation du cortège devant la salle des fêtes. Le cortège, avec cette année la présence d'un poilu, est composé des porte-drapeaux, des sapeurs-pompiers, des représentants municipaux, des anciens combattants, de la population et des enfants des écoles pour le défilé jusqu'au monument aux Morts.



Les allocutions du représentant de l'UNC et de Monsieur le Maire précèdent le dépôt de gerbe suivi de la lecture d'un texte des enfants des écoles. L'appel aux Morts est effectué par Monsieur Bruno DECOSTER avec la participation des



enfants qui, lors de l'appel d'un soldat, déposaient une fleur au pied du monument.

MIRAUMONT a payé un lourd tribut : 38 morts au champ d'honneur, 6 morts pour la France et 5 victimes civiles. Pour les honorer, le monument aux Morts est inauguré le 22 juillet 1928.

Après des recherches dites de mémoire, nous recensons de façon non exhaustive, 16 anciens combattants Miraumontois qui ont participé à cette guerre, et pour 9 d'entre eux, des descendants directs habitent MIRAUMONT à ce jour : Messieurs BONARD Louis, CANSSE Henri, CARON Augustin, CARON Gatien, DELATTRE Louis, DEPLANQUE Adolphe, DOBEL Auguste, DURIEZ Robert, GUYON Louis, LEBEURRE Maurice, PIQUE Léonce, PROYART Albert, SIMONEAUX Henri, SOIHIER Emile (père), VANGRAESSCHEPE Maurice, VILLARET Augustin. S'il y a un oubli dans la liste, il est demandé aux descendants et à toutes personnes de communiquer les noms au représentant de l'UNC. Merci.



Une minute de silence est respectée en hommage aux Morts pour la France, aux anciens combattants Miramontois et à Monsieur Jacques SIMONEAUX dont la présence nous a



manqué pour le centenaire de l'armistice. Deux poèmes écrits par des soldats ont été lus suivis de l'écoute de deux chansons de l'époque avant l'interprétation de la Marseillaise pour clore la cérémonie.

Monsieur Sylvain DERCOURT, au nom de l'Union Nationale des Combattants, remercie toutes les personnes qui œuvrent au devoir de mémoire afin que le 11 novembre soit un jour de souvenir, d'espérance et de paix. Ce jour doit rester à jamais dans nos cœurs et nos esprits pour que vive la France.

Le cortège se rend au cimetière civil, puis sur la tombe du soldat DELAMBRE Marcel, pour le dépôt de gerbe et la lecture de son nom et des 4 autres soldats inhumés dans ce cimetière : CANSE Marc, DISLAIR Armand, NORET Auguste, VISIER Marcel. Il se dirige ensuite au cimetière britannique pour les hommages et un dépôt de gerbe, suivi de la plantation d'un chêne, au bord de l'allée principale, pour marquer le centenaire.

La dislocation du cortège a lieu face à la mairie pour remercier les porte-drapeaux et les sapeurs-pompiers, ainsi que Monsieur Stéphane CHERON, pour avoir porté avec beaucoup de dignité le costume des poilus en hommage à ces derniers. Les participants au défilé sont invités à la salle des fêtes pour le vin d'honneur offert par la municipalité. A l'occasion de cette réception, chacun pouvait prendre connaissance des parcours des 44 poilus inscrits sur le monument aux Morts de MIRAUMONT, et profiter d'une exposition de 113 photos de MIRAUMONT, prises entre mai 1915 et juin 1916 par un officier allemand (le lieutenant RAUNECKER), qui font désormais partie du patrimoine de notre commune.



Sylvain DERCOURT / Nadine JACQUIN

CÉRÉMONIE DU 5 DÉCEMBRE 2018

Journée d'hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Chaque année, à cette date, nous sommes rassemblés devant le monument aux Morts, pour nous recueillir dans le souvenir de nos camarades qui ont versé leur sang en Afrique du Nord. De 1952 au 19 mars 1962, 25 108 soldats français sont Morts pour la France. Il faut encore y ajouter les 534 combattants tués entre le 2 juillet 1962 et le 2 juillet 1964, pendant les opérations de maintien de l'ordre. Lors de ces périodes, 70 637 soldats sont blessés. Parmi les combattants AFN au nombre de 1 747 927, dont 1 343 000 sont appelés et rappelés.

Les hommages sont rendus dans la tradition : message de l'UNC, message officiel de Monsieur le Maire, suivi du dépôt de gerbe. La minute de silence est respectée aux Morts pour la France, mais aussi pour les anciens combattants Miraumontois (habitants ou natifs), qui ont participé à ces combats, décédés à ce jour : Messieurs BORREMAN Georges, CAFFIN Gérard, DAVENNE Marceau, DEBOVES Jacques, DELODERE Lucien, DOUBRE Michel, DUCROCQ Marcel, ESTOP André, LEFEVRE René, MARLOT Pierre, MERLIN Émile, MOREZ René, SIMONEAUX Jacques, TABARY Michel, VARLET Michel.

Monsieur Sylvain DERCOURT, au nom de l'Union Nationale des Combattants, remercie les participants à ce devoir de mémoire, qui honore les victimes de cette guerre et de ces combats.

Sylvain DERCOURT

NOËL DES ENFANTS



Cette année le Père Noël n'avait pas que des cadeaux dans sa hotte. Il a apporté en plus, pour la première fois, un spectacle de marionnettes produit par le Théâtre MARISKA.

L'histoire racontée aux enfants par des marionnettes à fils se déroulait naturellement pendant la période de Noël.

Après ce moment consacré à l'imagination toujours très grande des petits et grands en quête de merveilles et d'insolite, un goûter gourmand à forte odeur de chocolat est venu flatter les papilles gustatives de nos chérubins et de leurs parents.

Fier de la besogne accomplie, le Père Noël est ensuite reparti vers d'autres cieux, en voiture, car, faute de neige, il avait dû laisser ses rennes à l'écurie.

R. Delattre



COLIS DES AÎNÉS



113 colis, dont 73 solos et 40 duos ont été distribués le samedi 22 décembre. Quatre équipes de conseillers ont sillonné les rues, bien souvent sous la pluie. Pour les personnes qui étaient absentes, ils sont à récupérer à la mairie. Attention, il y a des dates de péremption. Nous essayons de faire local. Les gâteaux battus sont pris à la boulangerie Désert d'Albert. Les Léonidas ont été achetés à l'APESA, l'association de parents d'élèves, cette vente étant pour

elle, une belle source de rentrée d'argent et enfin, un petit coup de pouce aux pays lointains en favorisant le café équitable.

M. Bouchez

➡ LES POMPIERS MIRAUMONTOIS

Le centre de premiers secours de notre village compte aujourd'hui 14 pompiers en capacité d'intervenir. Parmi eux, le lieutenant Jean Marc Champy, l'adjudant-chef Arnaud Magda, mais également 5 caporaux et un futur chef d'agrès en 2019. Nos soldats du feu ont effectué environ 80 interventions : au feu, aux secours à la personne et quelques opérations diverses.

Un jeune de Puisieux a été recruté et va partir en formation. 4 jeunes sont en école de jeunes sapeurs dont 2 en première année et 2 en troisième année.



« Mais bien sûr, ajoute Jean Marc Champy, nous recrutons, toujours et toujours. Si des jeunes sont intéressés, ils peuvent venir nous voir en manœuvre soit le vendredi soir ou le samedi matin, une fois par mois. En m'appelant au 06 40 50 31 45 »

Au printemps, le centre va se refaire une beauté : des travaux extérieurs et des améliorations intérieures seront effectués par les pompiers eux-mêmes.

Les photos illustrent nos pompiers lors d'une manœuvre au centre d'Albert.

Petit clin d'oeil à Arnaud Magda, toujours fidèle au poste.

M. Bouchez

➡ LES ECOLES

Le regroupement pédagogique « aux sources de l'Ancre » a accusé cette année, une fermeture de classe. C'est celle de Pys qui a été « sacrifiée ». Le RPI compte donc 5 classes, 4 à Miraumont et 1 à Grandcourt

Cours	Effectif	Nom de la maîtresse
TPS + PS + MS	3 + 6 + 14 = 23	Mme Magniez Céline
MS+ GS	5 + 17 = 22	Mme Claire Louvet (directrice)
CP + CE1	9 + 10 = 19	Mme Beaucourt
CE1 +CE2	7 + 14 =21	Mme Frédérique Louvet
CM1 + CM2 (Grandcourt)	10 + 17 = 27	Mme Cottel
	Total : 112 élèves	

Le marché de Noël s'est déroulé le mardi 18 décembre à 18h, devant tous les parents réunis. Une vente des objets fabriqués par les petites mains, un spectacle et une distribution de friandises par l'APESA ont permis à chacun de passer un bon moment. Du 3 au 9 février, 2 classes soit 41 enfants, iront en classe de neige à Ristolas dans les hautes alpes. Le coût 375€ est supporté par tiers : parents, +Sivos +



Apesa
(association de
parents).

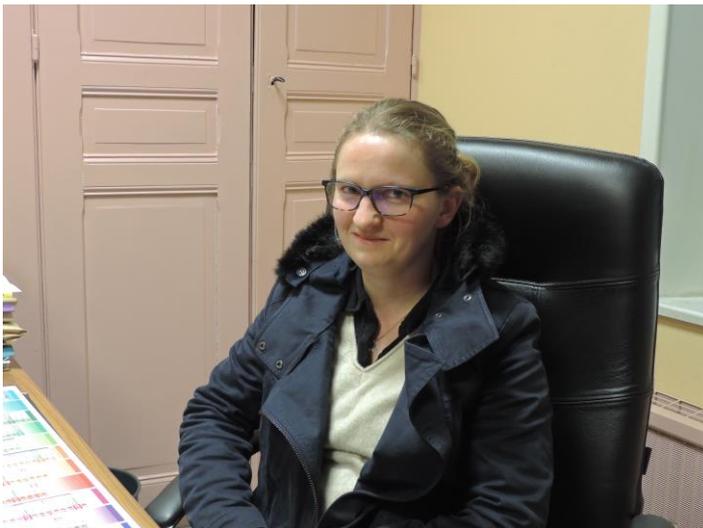


M. Bouchez

PERMANENCE JURIDIQUE

Quand la justice vient à nous....

Nous rappelons les permanences de Maître Émilie Christian, associée avec Maître Christèle Vandendriessche, à Miraumont, Bray et Chaulnes. Initié il y a un an, ce projet présente l'avantage de mettre à nos portes un service pour nos concitoyens à l'heure où beaucoup de services partent dans les métropoles. La première visite est gratuite. Laissons parler maître Christian : « Nous traitons essentiellement du droit de la famille (successions, divorce, séparation, loyers impayés, expulsions, côté locataire ou propriétaire) et du droit du travail (licenciement en particulier). Nous voyons aussi des personnes qui viennent nous demander des renseignements sur des décisions de justice qu'elles ne comprennent pas. » La nouvelle réforme de la justice qui se profile devrait rendre encore plus pertinentes ces permanences, quand on sait – par exemple- que les injonctions de payer inférieures à 4000€, devront être lancées via internet.



Bray sur Somme : les 1er et 3ème vendredis
du mois à la mairie de 14 h à 16 h

Miraumont : le 3ème vendredi du mois à la
mairie de 17 h 30 à 19 h

Chaulnes : le 2ème vendredi du mois de 14 à
16 h, en mairie.

M.Bouchez

La vie associative



L'APESA est l'association des parents d'élèves, nous sommes différents des représentants de parents d'élèves du RPI.

Notre rôle est de collecter des fonds, par le biais de différentes manifestations (vente de chocolats, de fleurs, loto...), pour faire diminuer les participations financières des parents. Ainsi grâce à ce que nous collectons, les voyages de fin d'année sont gratuits, car nous finançons le transport, ou à moindre frais (ex : sortie Nausicaa de juin 2017), du matériel peut être remplacé comme les vélos dans la cour des primaires.

Nous participons également financièrement à la classe de neige qui a lieu tous les 3 ans dans notre RPI, à raison d'1/3 du montant soit environ 6 000€ financés uniquement par l'APESA pour le départ 2019. Malheureusement, sans plus de participation et d'investissement des parents et des villageois, nous ne pourrons pas participer à celui qui devrait avoir lieu en 2022 et qui concernait les enfants qui sont actuellement en GS, CP et CE1. Les parents devront compenser les 1/3 financés par l'APESA. Nous ne doutons pas que certains parents peuvent financer 2/3 du voyage mais il faut savoir être altruiste et penser aux enfants qui n'auront pas cette chance et qui ne verront peut-être jamais la neige dans les montagnes, qui n'auront pas cette magnifique opportunité.

Pour l'année scolaire 2018/2019, nous avons prévus les manifestations suivantes :

- Vente de chocolats (Novembre-Décembre 2018)
- Loto Quine (09/03/2019)
- Vente de fleurs (Avril- Mai 2019)
- Réderie (courant Juin 2019)

Si vous avez des idées de manifestations autres, n'hésitez pas à nous contacter Mme ROUSSEL Elodie 07/86/57/61/30 ou M. DUTAS Jonathan 06/30/94/92/25.



Pour terminer, nous tenons aussi à remercier les parents bénévoles pour leur implication ainsi que les nouveaux parents qui nous ont rejoints en début d'année scolaire et nous espérons que d'autres nous rejoindront.

Les Membres de l'APESA



Le Club Espoir Cycliste Albertin renouvelle pour l'année 2019 encore les 3 épreuves de course cycliste en école de vélo (EDV) en avril à ALBERT, en mai à Longueval et en juin à Miraumont, les dates définitives ne sont pas encore connues. Nous accueillons les enfants de 4 à 16 ans pour les entraînements et pour ceux qui le souhaitent en compétition.

Pour tous renseignements contacter Hervé Caron au 06.30.56.25.15 ou Isabelle Caron au 07.50.94.38.30



LES AÎNÉS



Rappelons que le club des Aînés est ouvert à toute personne désireuse de partager un moment de convivialité : il n'y a pas de limite d'âge, ni dans un sens ni dans l'autre. Les mercredis après-midi sont consacrés à des jeux de société. En septembre, il y a eu un mercredi dégustation de tartes, en octobre, un



repas a réuni les Aînés et en décembre, un repas leur a été offert au stromboli à Bapaume. En janvier, ce sera la galette des rois.

Pour tout renseignement : F.Savary 03 22 74 80 21

M.Bouchez

COMMISSION COMMUNALE SPORTS ET LOISIRS

Le dimanche 02 septembre « La Miraumontoise » pour sa 11^{ème} édition a rassemblé 400 sportifs.

Cette année un parcours pour les cyclos était prévu : une centaine de participants en a profité.



➤ 200 vététistes se sont inscrits dès 7 heures sur les 3 circuits : 20, 35 et 60 km. Merci à Benoît et Jean –Marc qui ont reconnu et fléché les parcours.

➤ Une centaine de marcheurs sur un circuit de 11 km environ.

De nombreux lots furent attribués à tous par tirage au sort avant le repas.

En premier lot :

➤ Pour les vététistes : 1 vélo.

➤ Pour les cyclos : 1 GPS.

➤ Pour les marcheurs : un bon d'achat de 50 €.

➤ Une subvention attribuée chaque année par le constructeur d'éoliennes H2Air permet l'achat des lots (vélo, GPS....) et la location de la structure gonflable.

➤ Lots divers offerts par le magasin Intersports et la CCSL.

➤ Les ravitaillements offerts par Le Café de l'Eglise.

➤ Environ 200 personnes ont partagé le repas dans la convivialité : cochon grillé, frites, merguez, saucisses et sandwiches divers.

➤ L'après-midi les plus jeunes ont profité d'une structure gonflable.

Un beau succès et une journée très sympathique et conviviale pour notre 11^{ème} Miraumontoise.

Merci aux fidèles et actifs bénévoles sans qui cette Miraumontoise ne pourrait pas perdurer.

Prévisions 2019 :

➤ Salon de l'agriculture : entre le 23 février et le 03 mars.

➤ Réderie : 05 mai.

➤ Rock'Encontres : 1er juin.

➤ Randonnée : 1er septembre.

C.C.S.L.



Informations diverses

➡ **ASSISTANTES MATERNELLES**

Mme BODART Bernadette : 17 rue de la barre ☎ 03/22/74/84/09
Mme BROYEZ Elodie : 40bis rue de la Barre ☎ 03/22/74/72/46
Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs ☎ 03/22/74/77/81
Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources ☎ 03/22/74/78/59
Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière ☎ 03/22/74/61/64

➡ **TARIFS CANTINE-GARDERIE (2018/2019) 03 22 74 85 24**

Ticket garderie (tarif horaire) : Familles non imposables : 1.00€

Familles imposables : 1.10€

Ticket forfait journalier : Familles non imposables : 5.90€

Familles imposables : 6.20€

Prix d'un ticket de cantine : Familles non imposables : 4.84€

Familles imposables : 5.04€

HORAIRES : le matin de 7h00 à 8h30 / le soir de 16h50 à 18h50 (Les enfants ne sont pas admis avant 7h00)

La commande ou l'annulation d'un repas doit se faire impérativement **la veille avant 8 heures** en téléphonant uniquement à la cantine – garderie

➡ **ASSISTANTE SOCIALE- Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10**

Madame Trongneux Corinne –

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert

➡ **LES AIDES À DOMICILE**

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : sivom.cantonalbert.@orange.fr

➡ **PÔLE EMPLOI-Agence d'Albert**

27, rue Emile Zola 80 300 Albert.

☎ : 3949 Site internet : www.pole-emploi.fr

➡ **TRÉSORERIE D'ALBERT**

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert ☎ 03/22/75/06/81

fax : 03.22.75.44.39

Adresse Internet : t080049@cp.finances.gouv.fr

Attention : Nouveaux horaires d'ouverture au public: lundi au jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30. Fermeture le vendredi.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

6 rue Emile Zola 80300 ALBERT

☎ : 03 22 64 10 30

site internet : www.paysducoquelicot.com

LES CONTAINERS

Dans le village, il y a **5 containers pour les verres** :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hérier ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Le container pour **le Relais** est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plait, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.

LA DÉCHETTERIE D'ALBERT ☎ : 03.22.64.10.34

	Communauté de communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com
HORAIRES	DECHETERIE <i>à partir du 5 janvier 2015</i>
	ALBERT - route de Péronne Téléphone : 03 22 75 22 22
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Judi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

MINI DECHETERIE

Chaque premier samedi du mois, le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

AIRE DE DEPOT DES DECHETS VERTS

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'élagage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

-d'avril à septembre : le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

-d'octobre à mars : uniquement le samedi de 9h00 à 12h00.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritiques dans la cour de la gare de Miraumont.

DON DU SANG

Samedi 2 février 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 30 mars 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 1 juin 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Jeudi 1 août 2019 de 14H30 à 19H

Samedi 5 octobre 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Samedi 30 novembre 2019 de 9H30 à 12H30 et de 14H à 16H00

Les collectes ont lieu à la salle des fêtes d'ALBERT

Il faut :

-être âgé de plus de 18 ans à 70 ans révolus

-peser plus de 50 kg

-ne pas être à jeun

-d'autres renseignements sont disponible sur le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

AIDE AUX JEUNES

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot participe financièrement à deux actions auprès des jeunes :

► faciliter l'accès de tous au permis de conduire, conditions :

- avoir entre 17 et 25 ans ;

- habiter la Communauté de communes depuis plus de 6 mois ;

- choisir une autoécole du Pays du Coquelicot ;

- s'engager auprès d'une association (qui ne soit ni politique, ni confessionnelle, ni syndicale) du pays du coquelicot à donner au moins 12h de son temps ;

- par tranche de 12 h de bénévolat, 100€ sont versés à l'autoécole ; le plafond étant de 60 h soit 500€ versables. Ce bénévolat peut être effectué sur 2 ans maximum.

► faciliter l'accès de tous au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), conditions :

- avoir entre 17 et 25 ans

- habiter la Communauté de communes depuis plus de 6 mois

- choisir la formation (3 cycles : stage de formation générale, stage pratique= le centre aéré, le stage de perfectionnement) de la communauté de communes

- le premier stage de formation générale se fait en février, sur un coût estimé à 500€, il est demandé 70€ au jeune.

- le jeune s'engage à effectuer 3 centres aérés de 1 mois, pendant lesquels il est rémunéré.

- Ce sont les mêmes conditions pour le stage de perfectionnement (3ème cycle)

Renseignements et inscriptions :

Marc Dumetz - Service Jeunesse -

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot -

6, rue Emile Zola - 80300 ALBERT

tél. : 03 22 64 10 32, www.paysducoquelicot.com

M.Bouchez

AIDE REGIONALE AU PERMIS DE CONDUIRE – RÉGION HAUTS DE FRANCE

La Région Hauts-de-France poursuit résolument sa mobilisation pour l'emploi et le pouvoir d'achat des habitants. Après Proch'Emploi, l'aide à la garde d'enfants et l'aide au transport, l'aide au permis de conduire vient faciliter l'insertion professionnelle des habitants de la région en permettant de lever un obstacle trop souvent rencontré par les jeunes et leur famille : le financement du permis de conduire.

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées. En accordant une avance sur les frais, elle desserre l'étau d'une contrainte budgétaire qui impose parfois aux familles de renoncer ou de reporter cet investissement si important pour l'avenir de leurs enfants.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vos administrés peuvent contacter le numéro vert régional (0 800 02 60 80), écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr ou se rendre dans l'une des antennes régionales de proximité situées près de chez eux (liste disponible sur www.hautsdefrance.fr).

Certaines collectivités territoriales ont déjà créé des dispositifs visant à faciliter l'obtention du permis de conduire. Ces aides suivent différentes modalités d'application mais surtout, par l'établissement de règles d'éligibilité spécifiques, poursuivent des objectifs qui leur sont propres. C'est pourquoi, nous souhaitons que l'aide régionale au permis de conduire soit cumulable avec les interventions disponibles localement.

Cette disposition est la traduction de notre volonté d'agir collectivement sur ce sujet car ce n'est qu'ensemble que nous gagnerons la bataille de l'emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

UFC QUE CHOISIR

Vous connaissez l'UFC Que Choisir ? L'association locale UFC Que Choisir Artois regroupe 1600 adhérents. Parmi ceux-ci des bénévoles accueillent, écoutent, enregistrent des témoignages, mènent des enquêtes, accompagnent les personnes pour les démarches en cas de litiges et sensibilisent les consommateurs. C'est ainsi que notre Association a accueilli l'an dernier 4000 personnes et traité 1200 litiges.

L'UFC Que Choisir Artois est une des 146 associations locales de proximité qui est en fait la première association de consommateurs de France. Son siège est à ARRAS (Maison des Sociétés 36 rue A. Briand tél : 0321232297 ; mail : contact@artois.ufcquechoisir.fr ; site internet : <http://artois.ufcquechoisir.fr>).

Le Conseil d'Administration a décidé d'ouvrir une permanence à Bapaume avec l'appui de la Municipalité. Dès le 21 septembre 2018, nous serons donc présents tous les vendredis de 9 h à 11 h à l'ancienne poste 3 rue Jean-Baptiste Lequette à Bapaume. (tél : 0321232297 ; mail : contact@artois.ufcquechoisir.fr)

Nous vous invitons à diffuser cette informations auprès de vos administrés par tous les moyens de communications dont vous disposez (bulletin municipal, sites internet, affichage...).

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations sur nos actions.

En attendant le plaisir de se rencontrer, nous vous prions de recevoir, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'UFC Que Choisir de L'Artois
Gérard BARBIER.



◆ **LA VIE QUOTIDIENNE**

- ✓ **Mairie** : ☎ : 09-67-22-85-52
commune.miraumont@wanadoo.fr / www.miraumont.fr
- ✓ **Communauté de communes du Pays du Coquelicot** www.paysducoquelicot.com
- ✓ **Groupe scolaire** : ☎ : 03-22-74-80-83
- ✓ **Cantine /Garderie** : ☎ : 03-22-74-85-24
- ✓ **Bibliothèque** : ☎ : 03-22-74-04-03
- ✓ **La Poste** : ☎ : 03-22-74-82-28

◆ **LES PROFESSIONNELS DE SANTE**

- ✓ **Médecins généralistes** : Dr Senadjro HONVOH ☎ : 03-22-75-69-35
Dr Stéphanie PETITPREZ ☎ : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD ☎ : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie VANDENDRIESSCHE ☎ : 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX ☎ : 07-86-51-72-35
- ✓ **Nutritionniste-Diététicienne** : Adeline BENOIT ☎ : 06-43-59-14-08
- ✓ **Sage-femme** : Sarah ASSAF ☎ : 03-66-32-05-35
- ✓ **Pharmacie** : Sylvie BERNARD ☎ : 03-22-74-87-34

◆ **NOS ARTISANS**

- ✓ **Espace vert** : • Becquin Espace Vert - Julien BECQUIN - ☎ : 06-32-34-37-34
• Jean-Michel LECLERCQ ☎ : 03-22-75-60-18
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET
☎ : 03-22-76-07-71 / 06-20-50-18-03
- ✓ **Kevin Rénovation** : Corroyer Kevin- corroyerkevin@orange.fr ☎ : 06-47-70-86-13
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens ☎ : 03-22-74-78-59

◆ **NOS COMMERÇANTS**

- ✓ **Traiteur** : Joël HERBET ☎ : 03-22-74-81-31

◆ **LES COMMERÇANTS AMBULANTS** **rue de l'hôtel de ville**

- ✓ **Boucher-Charcutier** :
• BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00.* ☎ : 03-21-07-63-54
• THIESSART : *Le mercredi de 11h à 12h30 et le samedi de 11h00 à 12h30.* ☎ : 03-22-75-04-19
- ✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 13h30 à 17h00* ☎ : 06-76-87-34-67
- ✓ **Fruits et légumes et crèmerie** : BOUDET J.P, *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
- ✓ **La Maillotine, passe le mercredi matin** ☎ : 03-22-76-18-51
- ✓ **Boulangerie** DHIU ☎ : 03-22-76-22-23
- ✓ **Épicerie générale Clairvoie** : *Le vendredi*
- ✓ **Cressonnière** : M. Chelu, *chaque 1^{er} dimanche du mois sur le marché de Pozières*
- ✓ **Poissonnier** : Ch'pingoin ☎ : 06-08-56-62-13
- ✓ **Pizzeria Le Feu de Bois** : le mercredi soir de 18h00 à 21h30 lefeudebois.com ☎ : 06-16-32-40-86

◆ **LOISIRS**

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT ☎ : 03-22-74-86-01
- ✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre ☎ : 03-22-74-86-96
- ✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources ☎ : 06-44-15-64-33
- ✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M.HOCQ Didier (SARL NDMC) ☎ : 07-67-89-67-00

MESES ET CÉLÉBRATIONS-

Paroisse Notre Dame des Hauts de l'Ancre

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudine VARLET,
4 rue de la Gare à Miraumont ☎ : 03-22-74-81-44



06 janvier : 11h00 – Mailly
13 janvier : 09h30 – Aveluy
20 janvier : 11h00 – Miraumont
27 janvier : 11h00 - Pozières

03 février : 09h30 – Grandcourt
10 février : 11h00 – Colincamps
17 février : 09h30 – Beaucourt
24 février : 11h00 – Courcellette

03 mars : 09h30 – Bouzincourt (+ temps fort)
10 mars : 11h00 – Contalmaison
17 mars : 09h30 – Courcelles au Bois
31 mars : 09h30 – Coigneux

07 avril : 09h30 – Authuille (+ temps fort)
14 avril : 09h30 – Mailly-Maillet (**Rameaux**)
21 avril : 11h00 – Beaumont (**Pâques**)
28 avril : 09h30 – La Boisselle

05 mai : 09h30 – Bayencourt
12 mai : 11h00 – Hamel
19 mai : 11h00 – Miraumont (**1^{ères} Communions**)
26 mai : 11h00 – Thiepval
30 mai : 09h30 – Authuille (**Ascension**)

02 juin : 11h00 – Owillers
09 juin : 11h00 – Mesnil
16 juin : 09h30 – Bouzincourt
23 juin : 09h30 – Irlès

07 juillet : 09h30 – Colincamps
14 juillet : 11h00 – Bus les Artois
21 juillet : 11h00 – Pozières
28 juillet : 09h30 – Auchonvillers

04 août : 11h00 – Miraumont
11 août : 09h30 – Mailly
15 août : 11h00 – St Pierre (**Assomption**)
18 août : 11h00 – Englebelmer
25 août : 09h30 - Pys



culturel

➤ PIÈCE DE THÉÂTRE A MIRAUMONT

Encore du rire en perspective, dans la grisaille de l'hiver. Le samedi 9 février, à 20 h30, la compagnie GAITÉ se produira à la salle des fêtes de Miraumont. Deux pièces y sont présentées.

La première : ch'billet. Un club de foot organise un voyage au stade de France. Bien, mais comment faire quand il n'y a pas de place pour tout le monde ? La seconde s'appelle : ch'héritache. Deux et un frère héritent d'un riche oncle d'Amérique. Très bien, sauf que l'héritage est soumis à une condition bien particulière.



M.Bouchez

Adultes : 3€,
pour les moins
de 12 ans.



gratuit

➤ ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi de 14h30 à 15h30, à partir de 4 ans :

- 6 Février : Contes, lecture et jeux.
- 20 Mars : Les poissons – Lecture et réalisation d'un poisson en papier vitrail.
- 15 Mai : Réalisation d'une carte Pop-up à la manière de Philippe UG.
- 29 Mai : Christian Volz : Lecture et activités manuelle autour de son univers.
- 26 Juin : Jeux autour des univers d'auteurs et illustrateurs pour la jeunesse.

Bloc note

➡ JANVIER

-le 13 : vœux du Maire et du Conseil municipal

➡ FEVRIER OU MARS

-le 09 : Pièce de Théâtre

-salon de l'agriculture : entre le 23 février et le 03 mars

➡ MAI

-le 08 : cérémonie commémorative

-Le 05 : réderie

➡ JUIN

-le 1^{er} : Rock'Encontres

➡ JUILLET

-le 13 : retraite aux flambeaux et feu d'artifice à La Hérelle

-le 14 : cérémonie au monument aux Morts, repas champêtre

➡ SEPTEMBRE

-le 1^{er} : randonnée



IZI'TRI 2019

calendrier des collectes

MIRAUMONT

sacs jaunes

ATTENTION, rattrapage des jours fériés en rouge.

JANVIER	14	28
FÉVRIER	11	25
MARS	11	25
AVRIL	8	20
MAI	6	20
JUIN	3	17
JUILLET	1	15
AOÛT	12	26
SEPTEMBRE	9	23
OCTOBRE	7	21
NOVEMBRE	4	18
DÉCEMBRE	2	16
		30

- BOUEILLES
- FLACONS ET BIDONS
- BARQUETTES
- SACS ET SACHETS
- POTS ET BOITES
- TOUS LES FILMS
- EMBALLAGES MÉTAL ET CARTON



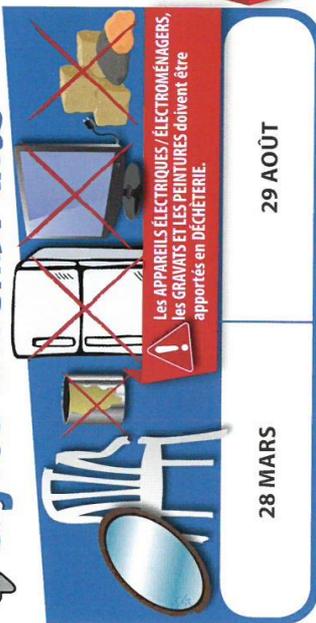
Les CARTONS BRUNS sont à déposer PLIÉS à côté du sac ou à la déchèterie.
PAS BESOIN de LAYER les emballages, je les VIDE correctement.

ordures ménagères



COLLECTE MARDI

objets encombrants



Les APPAREILS ÉLECTRIQUES / ÉLECTROMÉNAGERS, les GRAVITS ET LES PEINTURES doivent être apportés en DÉCHÈTERIE.

28 MARS 29 AOÛT

N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENDRE À LA DÉCHÈTERIE POUR VOS GROS VOLUMES (MEUBLE, CANAPÉ, PALETTE BOIS...)

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LES COLLECTES, LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES ET LES NEWS SUR LE www.paysducoquelicot.com

conteneur verre



ON NE MET PAS : les couvercles et bouchons.
Pas besoin de LAYER les emballages, je les VIDE correctement.

LE RAMASSAGE SE DÉROULE LE MATIN TRÈS TÔT, MERCI DE SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AU SOIR.

conteneur papier



ON NE MET PAS : Papiers MOUILLÉS ou SOUILLÉS, essuie-tout, classeurs.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT - 6 RUE EMILE ZOLA - 80300 ALBERT
Tél. : 03.22.64.10.30 - comdecom@paysducoquelicot.com